

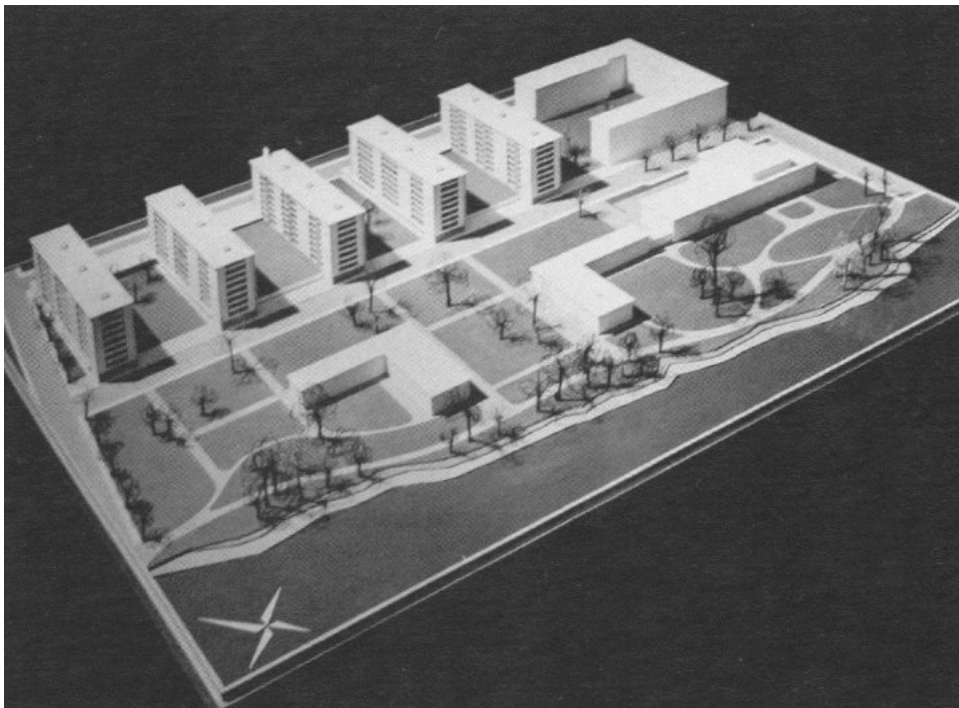
LA CITÉ CARL-VOGT HONEGGER



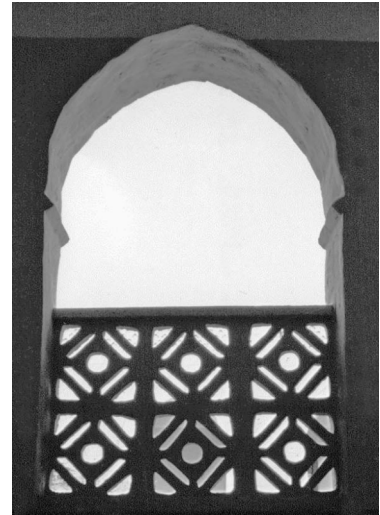
La cité Carl-Vogt, a été construite entre 1960 et 1964 par le bureau d'architecture Honegger Frères. Il y a donc 50 ans.

Le complexe est composé de 5 barres d'immeubles de 8 étages chacun, abritant en totalité 445 appartements, mais aussi des commerces, des ateliers, deux garages et, autrefois, une école. Le square situé à la rue du Village-Suisse, entre le Bld Carl-Vogt et le Bld d'Yvoy est l'ancien préau de cette école.

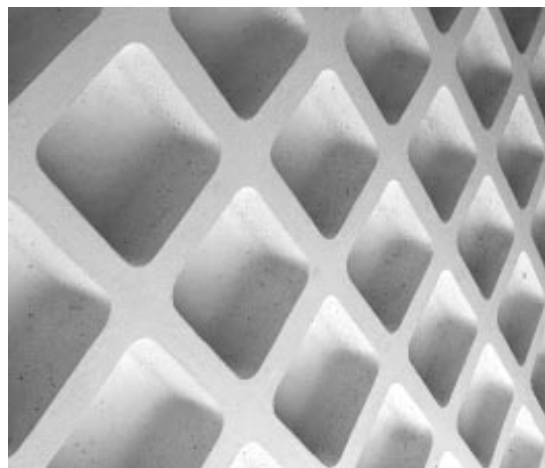
A l'origine, un plan prévoyait l'aménagement d'un vaste parc avec des arbres, qui devait permettre un dégagement vers les berges de l'Arve.



Le modèle de construction de la cité Carl-Vogt a été conçu en Afrique par les frères Honegger. Ce modèle standardisé a d'ailleurs été surnommé « norme Maroc ». Les balustrades trouées qui ornent les balcons en forme de loggias ont été inspirées de l'architecture du Maghreb où l'on retrouve fréquemment ce genre de murets, portes ou volets grillagés permettant à l'air de mieux circuler dans les cours et les maisons.



L'ensemble des bâtiments a été construit selon un principe de proportion de 60 cm par 60 cm. Cette norme peut facilement se repérer sous les auvents et les balcons.



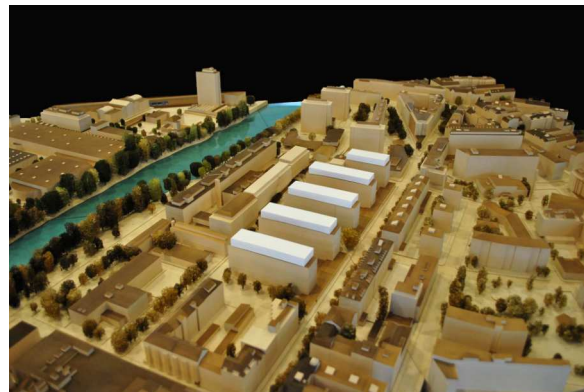
LES FRÈRES HONEGGER

Ils étaient trois frères, Jean-Jacques (1903-1985), Pierre (1905-1992) et Robert (1907-1974). Ils sont parmi les plus grands constructeurs de logements à Genève. Avec leur modèle de construction standardisé, ils avaient pour objectif de remplacer la truelle du maçon par la clé du mécanicien, mais également de créer un environnement architectural bien intégré au milieu urbain, « *propice à la vie en communauté* ».



Depuis le début de l'année 2011, un projet de surélévation des immeubles de la cité Carl-Vogt inquiète et mobilise les habitants.

Le projet engagé par l'Hospice général, propriétaire des lieux, prévoit la construction de deux étages supplémentaires sur chacune des 5 barres, soit de porter à plus de 33 mètres, la hauteur des immeubles, afin de permettre la création d'une centaine d'appartements, en réponse à la crise du logement qui sévit à Genève.



D'après un sondage réalisé auprès de la totalité des 445 appartements que compte la cité Carl-Vogt, les habitants se sont prononcés majoritairement contre ce projet. Leurs principales craintes sont : les nuisances occasionnées par le futur chantier, la diminution de l'ensoleillement pour les appartements des étages inférieurs, le risque d'une augmentation générale des loyers, la sur-utilisation des installations communes, les risques d'affaissement ou d'effondrement des immeubles et l'atteinte à la valeur architecturale et patrimoniale de la cité des frères Honegger. Réunis plusieurs fois en assemblée générale, les habitants ont décidé de faire recours contre le projet et faire valoir leurs droits en tant que locataires.